

La République

Quotidien d'information générale - Série III n° 1014 Prix : 2000 Fc

Directeur de Publication : Jacques Famba

Tél. 0899311288 - 0998190510, Courriel : larepublique@nyota.net, www.nyota.net

Récépissé n° MIN/CM/LMO/053/2015

Elucubrations d'un monstre agonisant

(Lire en pages 3, 4, 5 et 6)

Le FCC plus que jamais seul !



Guerre civile en gestation

La milice PPRD attaque les motards présumés UDPS !

(Lire en page 12)

Kitenge Yesu rend la monnaie à Ilunga Ilunkamba

(Lire en P. 3)

Soixante ans d'indépendance de la RDC (Lire en page 7)

Donald Trump encourage Félix Tshisekedi !



Moïse Katumbi offre un bus Nissan au TP Mazembe/Kasangulu



(Lire en page 11)

KINSHASA

Enfin Gombe déconfinée aujourd'hui

Dr Muyembe appelle les Kinois à la prudence !



- Se couvrir le nez et la bouche avec un mouchoir en papier ;
- Tousser et éternuer dans le pli du coude ;
- Jeter son mouchoir à papier après usage dans une poubelle la plus proche ;
- Se laver systématiquement les mains à l'eau et du savon ;
- Désinfecter les mains par frictions avec une solution hydro alcoolique ;
- Porter le masque afin de protéger les autres en cas de contacts rapprochés ;
- Garder une distance de 1 mètre au moins pour protéger les autres en cas de contacts rapprochés ;
- Rester chez soi si la sortie est moins importante ;

Par ailleurs, le secrétariat technique appelle la population Kinoise à ne pas oublier le respect des modalités pratiques du déconfinement progressif de la commune de la Gombe édictées le 23 juin dernier au cours de la réunion présidée par le premier ministre.

Il s'agit entre autres de l'ouverture des magasins, banques, entreprises de télécommunication, sièges sociaux des établissements, services et administrations publics, sociétés commerciales et industries, restaurants et cafés, ainsi que du rehaussement des effectifs dans les cabinets ministériels.

Jephté Kitsita

Le Secrétariat technique de la cellule de la riposte Covid-19, dans un message de sensibilisation lancé à l'occasion du déconfinement de la commune de la Gombe prévu ce lundi, indique qu'il veut une population congolaise, particulièrement Kinoise sans covid-19 après le déconfinement progressif.

Le Secrétariat technique de la riposte contre la Covid-19 (ST/CMR) que coordonne le docteur Jean-Jacques Muyembe dit remercier la population pour sa patience et son soutien aux activités de la riposte durant la période du confinement de la Gombe.

De ce fait, il invite la population de Kinshasa à être prudente et à respecter strictement les mesures barrières pendant la période du déconfinement progressif afin de limiter la propagation du coronavirus dans cette ville.

Pour se protéger contre le coronavirus, le secrétariat technique rappelle que tout le monde est appelé à :

Insécurité

La CODECO attaque 6 villages de Djugu : 2 morts

Les miliciens de CODECO ont attaqué samedi 27 et dimanche 28 juin six villages dans les chefferies de Bahema Badjere et Bahema Nord dans le territoire de Djugu (Ituri). Selon des sources locales, deux personnes ont été tuées par ces miliciens à Blukwa-Labo et dans les environs. Ils ont incendié des maisons et pillé de biens de la population.

Tôt le matin vers 5 heures, samedi 27 juin, la milice CODECO a envahi plusieurs villages surtout en chefferie de Bahema Badjere dans le territoire de Djugu. Il s'agit notamment de Duma, Landra, Kpangba, Senge et Ngobu.

Ils ont tiré plusieurs coups de feu pendant leur incursion. Ces miliciens ont mis le feu sur plusieurs maisons après avoir emporté des objets nécessaires et des vivres.

Selon des sources locales, ils

ont pris en otage des femmes et des enfants qui ont transporté les biens pillés.

Dans toutes ces entités, il n'y a pas eu de pertes en vies humaines.

Cependant, au village de Blukwa-Labo, le groupe armé CODECO a tué, dimanche 28 juin vers 1 heure du matin, une vieille femme et un jeune, affirme la société civile de Bahema Nord.

Pour le porte-parole des FARDC en Ituri, le lieutenant Jules Ngongo, ces miliciens subissent la pression militaire dans la zone. C'est pendant leur fuite, qu'ils s'introduisent dans certains villages isolés pour s'approvisionner en vivres.

Le lieutenant Jules Ngongo ajoute que les forces loyalistes maintiennent la pression pour neutraliser cette milice.

SANKURU

L'agglomération de Wembo-Nyama, désormais « Lumumbaville »

Il a été décidé lors de la 37ème réunion du conseil des ministres, sous proposition du ministre d'état, ministre de la décentralisation et réformes institutionnelles, du changement de certaines agglomérations en ville. C'est le cas de Wembo-nyama qui devient dorénavant « Lumumbaville » et ce, en exécution des dispositions constitutionnelles et législatives pertinentes.

C'est dans ce contexte que le décret n°13/023 a conféré le statut de ville à l'agglomération de Wembo-Nyama sous la dénomination de Lumumbaville. Cette nouvelle ville est composée de deux communes, à savoir celle de Wembo-Nyama du nom de l'entité où le premier ministre Patrice Emery Lumumba a passé sa petite enfance, et celle de EWANGO dont fait partie ONAWA, village natal de feu Lumumba.

Le ministre d'état a estimé utile de rendre opérationnelle cette ville. Il pense que cela peut intervenir à l'occasion du 60ème anniversaire de l'accession de la république démocratique du Congo à la souveraineté nationale et que c'est une marque de reconnaissance de cette éminente personnalité.

Ce dossier a été, après débats et délibérations, adopté à l'unanimité avec un appui particulier du chef de l'état Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo. ACTU RDC

Cet après-midi au Palais du peuple

CLC, Lucha, Filimbi et Les Congolais debout au rendez-vous de Jeanine Mabunda avec des préalables



COMMUNIQUE DU CLC, LUCHA, FILIMBI, LES CONGOLAIS DEBOUTS

Nos organisations respectives continuent à s'inquiéter de la situation politique, économique et sociale dans laquelle se trouve le pays. Elles se disent prêtes à appeler la population à se réapproprier son destin. Personne ne peut impunément jouer avec l'avenir du Congo. C'est pourquoi nous voulons informer tous nos concitoyens des faits ci-après

1. En date de 24 juin 2020, nous avons affirmé notre opposition à la désignation forcée et unilatérale de Mr. Ronsard Malonda, actuel Secrétaire Exécutif de la CENI, comme président de la CENI et à la mise en place d'une nouvelle équipe sans les réformes électorales et l'audit de l'ancienne équipe. Dans le même communiqué, nous avons annoncé un certain nombre de préalables et avons demandé au parlement de revenir sur son initiative.
2. Hier nos organisations ont reçu une invitation de Madame la présidente de l'Assemblée Nationale pour nous rendre dans ses bureaux le lundi 29 juin à 16H pour en parler. Nous la remercions vivement pour cette initiative.
3. Nous confirmons notre participation à cette rencontre et tenons à préciser que notre position n'a pas changé.
4. Nous irons à l'Assemblée nationale pour transmettre le message de la population congolaise à savoir :
 - a) Il faut avant toute chose procéder à l'examen du rapport de la CENI et procéder à un Audit de l'ensemble de ses activités
 - b) La réforme de la loi électorale et celle sur la CENI en vue de sa dépolitisation afin que cette dernière soit véritablement démocratique.
 - c) Le retrait des trois propositions de loi en examen qui risquent de compromettre l'indépendance de la justice et in fine celle du juge électoral.
5. Dans la droite ligne de la déclaration de l'Église du Christ au Congo et de la Conférence Épiscopale Nationale du Congo, nous mettons en garde la classe politique qui par ses initiatives hasardeuses met en péril l'avenir de la Nation et appelons à un sursaut patriotique pour l'avenir de la Nation. En outre, nous demandons à la population de rester mobilisée. Un communiqué sera rendu public à l'issue de la rencontre avec la présidente de l'Assemblée nationale.

Fait à Kinshasa, le 28 juin 2020

Communiqué du CLC, LUCHA, FILIMBI, LES CONGOLAIS DEBOUTS.

Bulletin épidémiologique

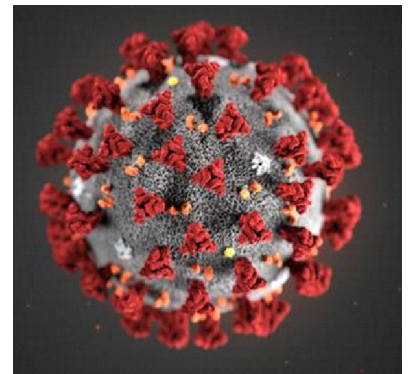
Déjà 6 827 cas enregistrés

Cent trente-sept nouveaux cas confirmés de Coronavirus ont été enregistrés en République démocratique. Selon le bulletin du secrétariat technique de l'équipe de riposte à la Covid-19, 124 cas sont recensés à Kinshasa, 5 dans le Haut-Katanga, 4 au Nord-Kivu, 3 à la Tshopo et 1 à Lualaba.

Depuis le début de l'épidémie déclarée le 10 mars 2020, le cumul des cas est de 6 827, dont 6 826 cas confirmés et 1 cas probable. Au total, il y a eu 158 décès (157 cas confirmés et 1 cas probable) et 985 personnes guéries.

314 cas suspects ont été détectés après investigations, 975 échantillons testés, 5 nouveaux décès des cas confirmés et 48 nouvelles personnes sorties guéries.

Les 13 provinces touchées :
- Kinshasa : 6 050 cas



- Kongo-Central : 309 cas
- Haut-Katanga : 207 cas
- Sud-Kivu : 134 cas
- Nord-Kivu : 93 cas
- Lualaba : 11 cas
- Tshopo : 9 cas
- Kwilu : 4 cas
- Haut-Uélé : 3 cas
- Equateur : 2 cas
- Ituri : 2 cas
- Kwango : 1 cas
- Haut-Lomami : 1 cas.

La République
2, Avenue des Entreprises, Immeuble Sema, Gare centrale, Kinshasa-Gombe

Directeur de Publication
Jacques Famba

Coordonnateur de la Rédaction
Boendy Bo Lokanga
+243999199410

Collaborateurs
Boendy BL
Gaston Liande
Rédaction
Enquête et Reportage
Boendy BL
Jacques Famba
09990307909

Secrétaire de rédaction technique
Benoit Mutshipayi

Secrétaire de rédaction PAO
Abedi Salumu

Direction Commerciale et Financière
Dominique Lumumba
0815011886, 0997440728

Lubumbashi
Freddy Tshijika
Jean L. Mwamba

Distribution
Bertin Sefu
Senga Jean-Victor

Vente
-

Images
Dieudonné Kanyinda
Bram's

Elucubrations d'un monstre agonisant

Le FCC plus que jamais seul !

La boulimie provoquée par les trois propositions de tripatouillage de la Loi portant statuts des magistrats en République Démocratique du Congo est loin de connaître son épilogue. Au contraire, les secousses enflent chaque instant qui passe au point de redouter une forte explosion. D'autant que visiblement les cadres du Front commun pour le Congo (FCC) semblent avoir sombré dans la panique. A la base, l'affirmation effective de l'indépendance de la magistrature matérialisée dans la conduite et le verdict du procès Vital Kamerhe.

Ce procès, conduit sans entrave ni la moindre intervention du Président Tshisekedi, se veut un épouvantail, un signal inquiétant pour tous les responsables, anciens ou présents,

dont les mains accusent des tâches de détournement des deniers publics. Et, en la matière, les caciques du régime précédent ne font point bonne figure ; ils ont frais en la mémoire le cousu dossier ficelé par l'un d'entre eux, Luzolo Bambi Lesa, alors conseil de Joseph Kabila en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux. Un attelage qui porte sur environ 15 milliards soustraits chaque année de la richesse nationale.

Sentant donc le feu venir, le FCC remue ciel et terre pour se vautrer. Attitude légitime. Malheureusement, la formule semble avoir échappé à ces acteurs politiques pris de panique par un tournant inattendu du cours des événements. D'où ces actions décousues posées ça et là. En même temps

qu'ils s'en prennent au chef de l'Etat, dont ils attendent contester la victoire à la précédente présidentielle – victoire ayant pris corps grâce à leur propre soutien – ils versent dans des réformes de la justice pour tenter de récupérer la bride.

Au fait, comme un fauve blessé, le FCC est en quête d'une issue pour dégager la tête ; à pareil niveau de panique, le délire rode, car le contrôle de ses sentiments cède. Pour peu qu'ils auraient été lucides, ils se seraient abstenus de toucher à la magistrature au moment où celle-ci arbore ses lettres de noblesse à la satisfaction du peuple dans son ensemble. Voilà qui nourrit cette levée de boucliers nationale, sans considération ethnique, politique, religieuse, etc.

La désapprobation des subterfuges du FCC provient même des chancelleries occidentales, notamment du Canada, de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis. Si bien que dans la confrontation actuelle, le Front commun pour le Congo fait cavalier seul. A se demander si l'équilibre de forces l'avantage face à la fronde nationale. Il est indéniable que l'alternance, tant vantée, ne serait point arrivée si, bien qu'encore au pouvoir, le FCC était plus redoutable que la coalition citoyens congolais et partenaires extérieurs.

Au regard de la fermeté affichée au sein de la population, de la classe politique et de l'Occident, il me semble que ce nouveau round est perdu d'avance par les caciques du régime ancien !

Kitenge Yesu rend la monnaie à Ilunga Ilunkamba



Réforme de la justice

Manifestation des magistrats du Kwilu contre les propositions des lois Minaku-Sakata

Les magistrats des juridictions judiciaires de la province du Kwilu ont manifesté samedi 27 juin 2020 au cours d'une marche pacifique contre les propositions de lois sur la réforme de la justice initiées par les députés nationaux Aubin Minaku et Garry Sakata.

La marche est partie de la tribune centrale du camp ONATRA jusqu'à la cour d'appel du Kwilu.

Calicots en mains, tous en toges noirs, les magistrats ont pris d'assaut les artères principales de la ville de Bandundu pour réfuter les trois propositions des lois initiées par Aubin Minaku et Garry Sakata. Sur des calicots on pouvait lire : « ne touchez pas à l'indépendance de la justice, non à la politisation de la magistrature et autre. »

D'après eux, ces projets des lois constituent une menace pour l'état de droit et cela va entraver



Grève des magistrats membres du Syndicat autonome des magistrats congolais (SYNAMAC) le 10/02/2020 à Kinshasa. Radio Okapi/Photo John Bompengo

le travail de la justice.

Une lettre a été lue par le président du Syndicat national des magistrats du Congo (SYNAMAC) Paulin Mudiene, et remise au premier président de la cour d'appel du Kwilu, Baudouin Kipaka.

Les évêques catholiques contre les trois propositions de lois sur la réforme judiciaire



La commission épiscopale nationale du Congo (CENGO) a exhorté vendredi 27 juin à « user de voie de sagesse et à surseoir à l'examen des (propositions) de loi contestées » portant sur la réforme du système judiciaire. Les évêques catholiques se disent convaincus que, « si l'on n'y prend garde, les propositions de loi sous

examen à l'Assemblée nationale porteront atteinte à l'indépendance du pouvoir judiciaire, l'une des dispositions fondamentales que notre constitution du 18 février 2006 a érigée en dispositions intangibles dans son article 220 ».

Chercher à faire passer l'examen de ces trois propositions de lois sur la réforme judiciaire et la désignation des dirigeants de la CENI « par des coups de force risquerait de plonger le pays dans le chaos », redoute le comité permanent de la CENCO.

Pour lui, il est inadmissible que « les lois soient taillées sur mesure selon les ambitions des leaders politiques, partis ou plateformes

politiques ou que certains de nos compatriotes montent des stratégies pour vider les institutions d'appui à la démocratie de leur indépendance, fondée sur la constitution, afin de les inféoder à leur diktat ».

Dans sa déclaration, la CENCO soutient que la majorité n'est pas synonyme de vérité ou de raison, ni garantie de cohésion sociale. « Une majorité parlementaire, si légale soit-elle, perd sa légitimité quand elle est déconnectée des intérêts et du bien-être du peuple », notent les évêques catholiques de la RDC.

Ces nouvelles réformes, proposées par les députés Aubin Minaku et Garry Sakata, apportent plusieurs initiatives. Elles renforcent le pouvoir d'injonction du ministre de la Justice, en lui permettant de sanctionner par mesures conservatoires les magistrats coupables.

Elles ont donné lieu à des protestations au sein de la magistrature et de la classe politique. Le Palais du peuple, siège du Parlement a été envahi mercredi 24 juin par des manifestants, qui voulaient empêcher l'adoption de ces textes.

Kitenge Yesu :

Néhémie Mwilanya a raté l'occasion de se taire

Le haut représentant du chef de l'Etat a réagit ce jeudi 25 juin 2020 aux propos du coordinateur du Front Commun pour le Congo (FCC) « critiquant la gestion de Félix Tshisekedi » à la suite des événements tendus au parlement.

A en croire Kitenge Yesu, Néhémie Mwilanya a raté l'occasion de se taire malgré toutes les considérations qu'il a pour lui.

« Néhémie est une personne que je prends en estime. Je suis très déçu, très affligé par ses dires, d'une légèreté et d'une irresponsabilité déconcertantes. ça fait penser et, à une



petite fille candide de 10ans, qui lit la récitation et, à « His Master's Voice » . Reparlons-nous s'il vous plaît » a-t-il répliqué dans un tweet.

Elucubrations d'un monstre agonisant**Le FCC plus que jamais seul !**

CONFERENCE EPISCOPALE NATIONALE DU CONGO

Présidence

BP. 3258 – Kinshasa /Gombe

Tél. : 00243 998 24 86 99

Fax : +33172703031

E-mail : cencordc@gmail.com

République Démocratique du Congo

QUI SEME LE VENT RECOLTE LA TEMPETE (cf. Osée 8, 7).

Déclaration du Comité Permanent de la CENCO sur la situation tendue relative aux propositions des lois sur la réforme judiciaire et à la désignation des membres du bureau de la CENI

1. Nous, Cardinal, Archevêques et Evêques membres du Comité Permanent de la Conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO), en confinement à cause de Covid-19, sommes préoccupés par le climat socio-politique qui prévaut actuellement à Kinshasa et dans d'autres villes de notre pays.
2. Nous avons constaté que les propositions des lois sur la réforme judiciaire et l'absence d'un consensus des membres de la Plateforme des confessions religieuses sur la désignation d'un candidat commun à la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) ont suscité de vifs mécontentements au sein des différentes couches de la population congolaise.
3. C'est pourquoi, percevant le risque du débordement de la violence et fidèles à notre mission prophétique, nous avons décidé d'interpeller nos compatriotes impliqués dans ces dossiers afin de garantir la paix civile.
4. Tout en partageant le souci du Peuple d'avoir des lois justes et des personnes idoines qui puissent contribuer au développement intégral de notre pays, nous condamnons toute forme de violences et recommandons à tous le recours aux moyens légaux et pacifiques pour exprimer leurs opinions.
5. Nous sommes persuadés qu'un Etat de droit repose sur des principes démocratiques qui s'inspirent non seulement de la règle de la majorité, mais aussi de la reconnaissance des valeurs morales fondamentales respectueuses de la dignité humaine, de la vie et des droits intangibles et inaliénables de chaque homme. La loi de la majorité n'est pas nécessairement synonyme de vérité ou de raison, ni garantie de cohésion sociale. Une majorité parlementaire, si légale soit-elle, perd sa légitimité quand elle est déconnectée des intérêts et du bien-être du Peuple.
6. En plus, il est inadmissible que les lois soient taillées sur mesure selon les ambitions des leaders politiques, partis ou des plateformes politiques ou que certains de nos compatriotes montent des stratégies pour vider les Institutions d'appui à la démocratie de leur indépendance fondée sur la Constitution afin de les inféoder à leur diktat. Ces agissements ne contribuent qu'à la destruction de la cohésion nationale et à la déstabilisation des Institutions étatiques.
7. Il est clair que si l'on n'y prend garde, les propositions des lois sous examen à l'Assemblée Nationale porteront atteinte à l'indépendance du pouvoir judiciaire, l'une des options fondamentales que notre Constitution du 16 février 2006 a érigée en dispositions intangibles dans son article 220 cf. CENCO, *La justice grandit une Nation*, 10 juillet 2009).
8. Il en est de même de la désignation des candidats membres du Bureau national de la CENI. Nous dénonçons la tentative des politiques de vouloir faire main basse sur cette Institution d'appui à la démocratie.

9. Les Congolais gardent encore frais à l'esprit la gestion chaotique des élections de 2018. Beaucoup ont même perdu la confiance en notre système électoral. C'est donc une nécessité de rassurer les futurs électeurs de 2023 que les choses ne seront plus comme avant.
10. Pour y parvenir nous pensons qu'il faudrait préalablement réformer par consensus le système électoral de la RDC, particulièrement la loi électorale et celle portant organisation et fonctionnement de la CENI, d'une part, et éviter d'aligner dans le bureau de la CENI les personnes qui, bien qu'expertes en matière électorale, ont déjà trempé dans les manipulations électorales, d'autre part.
11. Nous exhortons le Bureau de l'Assemblée Nationale à user de la voie de la sagesse et à surseoir l'examen des projets des lois contestées. En ce qui

concerne les candidats animateurs de la CENI, nous demandons qu'il y ait au préalable la réforme de cette institution vitale pour un avenir heureux de notre pays. **Chercher à faire passer l'examen de ces questions par des coups de force risquerait de plonger le pays dans le chaos.** A l'aube du 60^{ème} anniversaire de l'Indépendance de notre pays, il sied d'écouter le prophète Osée qui nous dit : « Ils sèment le vent, ils récoltent la tempête » (Osée 8, 7).

12. Les voies qui s'élèvent pour protester contre les manipulations politiciennes dans le processus de désignation des membres du bureau de la CENI et contre les propositions des lois sur la réforme judiciaire, indiquent que le Peuple congolais a faim de la justice et de la paix. **Le bien-être du Peuple Congolais doit être le souci primordial de tout parti ou plateforme politique.**

Pendant que le pays est en état d'urgence sanitaire, les dirigeants feraient mieux de chercher comment protéger la population contre les conséquences de Covid-19 plutôt que de se concentrer pour monter des stratégies des positionnements politiques.

13. Que par l'intercession de la Très Sainte Vierge Marie, Reine de la Paix et Notre-Dame de la Sagesse, le Seigneur Dieu de l'univers illumine nos cœurs et bénisse notre pays.

Fait à Kinshasa, le 27 juin 2020

Archevêques et Evêques membres du Comité Permanent de la CENCO

1. Son Exc. Mgr Marcel UTEMBI, Archevêque de Kisangani
Président de la CENCO

2. Son Exc. Mgr Fridolin AMBONGO, Archevêque de Kinshasa
Vice-Président de la CENCO

- | | |
|--|---|
| 3. Son Exc. Mgr Jean-Pierre TAFUNGA, Archevêque de Lubumbashi | 13. Son Exc. Fulgence MUTEBA, Evêque de Kijwa-Kasenga |
| 4. Son Exc. Mgr Marcel MADILA, Archevêque de Kananga
Président de l'ACEAC | 14. Son Exc. Pierre-Célestin TSHITOKO, Evêque de Luebo |
| 5. Son Exc. Mgr François Xavier MAROY, Archevêque de Bukavu | 15. Son Exc. Mgr Philibert TEMBO, Evêque de Budjala |
| 6. Son Exc. Mgr Ernest NGBOKO, Archevêque de Mbandaka-Bikoro | 16. Son Exc. Mgr Osear NGOY, Evêque de Kongolo |
| 7. Son Exc. Mgr Nestor NGOY, Evêque de Kolwezi | 17. Son Exc. Mgr Willy NGUMBI, Evêque de Goma
Admin. Apost. de Kindu |
| 8. Son Exc. Mgr Fidèle NSIELELE, Evêque de Kisantu | 18. Son Exc. Mgr José MOKO, Evêque d'Idiofi |
| 9. Son Exc. Mgr Nicolas DJOMO, Evêque de Tshumbe | 19. Son Exc. Sébastien MUYENGO, Evêque de Uvira |
| 10. Son Exc. Mgr Dominique BULAMATARI, Evêque de Molébo | 20. Son Exc. Mgr Félicien MWANAMA, Evêque de Luiza |
| 11. Son Exc. Mgr Gaston RUVEZI, Evêque de Sakania-Kipitshi | |
| 12. Son Exc. Mgr Dieudonné URINGI, Evêque de Bunia | |

Elucubrations d'un monstre agonisant

Le FCC plus que jamais seul !



LA VOIX DES SANS VOIX
POUR
LES DROITS DE L'HOMME
V.S.V.

RDCONGO : LA VSV EXIGE LE RETRAIT DES PROPOSITIONS DE LOIS AUBIN MINAKU ET GARRY SAKATA AYANT ETE A LA BASE DES VIOLENCES ET DES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS

La Voix des Sans Voix pour les Droits de l'Homme (VSV) est profondément préoccupée indignée par le mépris des citoyens congolais par ces dirigeants et autres élus **agissant souvent par défis quelle que soit la désapprobation par la population de leurs actes prétendument posés au nom du peuple.**

Les récentes manifestations publiques à Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo (RDCongo), à Lubumbashi, province du Haut-Katanga, à Mbuji-Mayi, province du Kasai Oriental, à Tshikapa, province du Kasai, ...pour protester contre les propositions de lois initiées par les députés nationaux Aubin MINAKU et Garry SAKATA du Front Commun pour le Congo (FCC) ayant pour autorité morale l'ancien Président Joseph KABILA, lesquelles propositions de lois portent organisation, fonctionnement et compétences des juridictions de l'ordre judiciaire, statut des Magistrats et organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature n'ont même pas, comme d'habitude, ébranlé le moral des députés nationaux dits représentants du peuple et des cadres du parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie (PPRD) pour qui **le peuple dans sa majorité ne compte pas**.

Ces manifestations d'une population frustrée, bien que légitimes ont été à la base des actes de violence, de vandalisme, de destruction des biens des personnes et d'atteinte à l'intégrité physique des personnes qui sont inacceptables dans un Etat de droit quel que soit le motif.

Il est regrettable qu'après que le peuple et de nombreux Magistrats à travers leur Syndicat Autonome des Magistrats du Congo (SYNAMAG) se soient opposés farouchement à ces propositions de lois, perçues comme visant à réduire l'indépendance des Parquets en République Démocratique du Congo (RDCongo) que des voix s'élèvent au sein du FCC pour la poursuite coûte que coûte de l'examen des propositions des lois sus évoquées.

D'aucuns s'interrogent sur l'opportunité à analyser, examiner et adopter ces propositions de lois en ce moment précis alors que les députés nationaux et autres cadres du PPRD n'ont pas pu le faire depuis 2011 sous leur propre règne jusqu'à la veille de l'alternance au sommet de l'Etat. Une telle initiative, est-elle venue en ce moment précis parce qu'il y a un autre Président de la République à la tête du pays ou parce que le FCC a peur des Magistrats de Parquet trop indépendants et capables de les inquiéter dans le cadre du principe de la séparation du pouvoir (récente interdiction, vendredi 12 juin 2020, des députés nationaux d'accéder au siège du Parlement sur décision d'un Procureur Général dans l'affaire opposant Madame la Présidente de l'Assemblée Nationale à son ancien Vice-Président), de la lutte

contre la corruption et le détournement de deniers publics, ainsi que la lutte contre l'impunité ?

A travers ces propositions de lois et le moment choisi, l'opinion publique craint un enchaînement des Magistrats de Parquet par le FCC et une volonté inavouée de faire de ces derniers des petits fonctionnaires du FCC obéissant au doigt et à l'œil en tout temps et en toutes circonstances jusqu'aux élections de 2023. L'opinion publique craint que « la soumission des Magistrats du Parquet à l'autorité du Ministre de la Justice telle que envisagée dans les propositions de lois Aubin MINAKU et Garry SAKATA ne viole la Constitution de la République Démocratique du Congo en son article 151 qui dispose que **« le pouvoir exécutif ne peut donner d'injonction au juge dans l'exercice de sa juridiction, ni statuer sur les différends, ni entraver le cours de la justice, ni s'opposer à l'exécution d'une décision de justice... »**

Pour la VSV, une loi n'est utile que lorsqu'elle contribue à la paix et à la cohésion sociale. Les récentes propositions de lois ayant été à la base de violence le 23 et le 24 juin 2020 sont toujours susceptibles d'occasionner d'autres manifestations émaillées des violences et des violations des droits humains de toutes sortes.

Aussi, quelle que soit la pertinence de leur contenu, ces propositions des lois doivent être retirées en vue de donner une chance à la difficile construction de l'Etat de droit tant recherché en RDCongo.

La VSV saisit cette occasion pour appeler les manifestants à observer un comportement responsable notamment celui qui respecte les biens publics et ceux d'autrui, le droit à la sécurité et à l'intégrité physique des personnes quelle que soit leur appartenance politique.

En définitive, la VSV exhorte madame la Présidente de l'Assemblée Nationale et tous les députés nationaux à renoncer à l'examen des propositions de lois Aubin MINAKU et Garry SAKATA pour la sauvegarde de la paix, de l'ordre public et prévenir d'autres violations des droits humains.

Il est temps que les parlementaires congolais comprennent qu'ils sont au Parlement pour servir d'abord la population congolaise et non leurs autorités morales, sinon qu'ils cessent d'être appelés représentants du peuple. Et la population qui manifeste faisant partie de ce peuple doit-être écoutée.

En cas de non retrait de ces propositions de lois, les députés nationaux du FCC doivent savoir qu'ils pourraient être tenus responsables des conséquences fâcheuses d'autres manifestations plus importantes contre ces propositions des lois rejetées par une bonne franche de la population notamment les magistrats, la société civile, les partis politiques de l'opposition, les mouvements citoyens...

Fait à Kinshasa, le 26 juin 2020.

LA VOIX DES SANS VOIX POUR LES DROITS DE L'HOMME (VSV)

Elucubrations d'un monstre agonisant**Le FCC plus que jamais seul !****DECLARATION POLITIQUE DE LA COALITION
NATIONALE POPULAIRE**

Nous, membres de la Coalition Nationale Populaire, « CNP » en sigle, toutes tendances confondues, avons suivis attentivement la volonté manifeste d'un groupe des députés nationaux de violer intentionnellement la Constitution de notre Pays, par ses trois propositions des Lois, dénommées Minaku et Sakata.

Il est certes vrai que ces députés semblent être mandataires du Peuple au Parlement, mais ces derniers n'agissent pas pour l'intérêt de ceux qui les ont donnés mandats.

Notre Pays traverse une période difficile de son histoire avec la pandémie du COVID-19, l'incursion des groupes armés étrangers dans quelques territoires Congolais, ainsi que la situation économique qui ne fait que régresser.

L'heure étant de penser aux propositions des Lois pouvant faire face à toutes ces difficultés, ces soi-disant mandataires du Peuple, pensent seulement à leurs intérêts égoïstes avec la réforme de la justice, parceque, sachant que beaucoup d'entre eux, ainsi que ceux de leurs obédiences risquent de tomber dans le filet de la justice, alors que les différentes dispositions constitutionnelles sont intangibles, notamment, les articles 68 qui parle de la séparation du pouvoir, 149 sur l'indépendance de l'appareil judiciaire, 151 de la non injonction sur les décisions prises par le pouvoir judiciaire, ainsi que 220 qui vient mettre fin au déverrouillage de l'indépendance de l'appareil judiciaire.

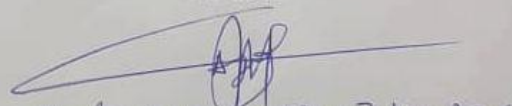
Un éloge mérite d'être jeté sur quelques élus du Peuple, membres de la commission PAJ qui ont claqué la porte de ladite commission de l'Assemblée Nationale l'après-midi de ce vendredi, 26 Juin 2020.

Les Peuples attendent d'eux, les propositions des Lois portant sur la sécurisation du territoire nationale, l'après COVID-19, ainsi que l'amélioration du social de la population, faute de cela, la CNP rejoint sa voix à celle du Peuple Congolais tout entier, et recommande ce qui suit :

1. Aux députés initiateurs de ces trois propositions des Lois, le retrait sans conditions des dites propositions des Lois ;
2. Aux députés nationaux (tous), de respecter la volonté du souverain primaire ;
3. Aux Peuples Congolais, de rester vigilant, afin de barrer la route à toute manœuvre tendant à la violation de la constitution ;
4. A Monsieur le Procureur Général près la Cour de Cassation, de déclencher les poursuites judiciaires à l'endroit de tous les débiteurs du FPI depuis plus de 10 ans ;
5. A son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, de s'adresser à la population en sa qualité de garant de bon fonctionnement des institutions de la République, dans le but d'apaiser les esprits dans cette période proche de la Souveraineté de notre Pays.

Fait à Kinshasa, le 27 Juin 2020

La CNP


Maître DIOKA TSHIPIYA Dida
Secrétaire rapporteur



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
ASSEMBLEE NATIONALE
3^{ème} LEGISLATURE DE LA III^{ème} République
OPPOSITION PARLEMENTAIRE
AMK & ALLIES MLC-ADN MS-G7
+243 815048876 - 812111211 - 891587117

**DECLARATION DES GROUPES PARLEMENTAIRES DE
L'OPPOSITION RELATIVE AUX PROPOSITIONS DE LOIS
EN EXAMEN A L'ASSEMBLEE NATIONALE**

Les Groupes parlementaires de l'Opposition rappellent à l'opinion nationale et internationale qu'à travers leur déclaration du 16 juin 2020, ils ont élevé une vive protestation contre les manœuvres tendant à hypothéquer l'indépendance de la CENI par des officines politiques.

Les Groupes parlementaires de l'Opposition se rendent compte que les mêmes officines ont peaufiné une autre combine à travers des propositions de lois dans le but de miner l'environnement démocratique dans notre pays.

Les Groupes parlementaires de l'Opposition relèvent que depuis plusieurs mois, de hauts cadres du pouvoir en place, plus spécialement ceux du FCC ont entrepris des initiatives visant à menacer, torpiller et influencer le cours des événements dans le domaine judiciaire avec la seule préoccupation de cautionner l'impunité des membres de leur famille politique et d'autres intérêts obscurs.

Dans une ultime tentative de légaliser la prise de contrôle définitive de la justice congolaise pour des intérêts privés, deux députés nationaux de la famille politique du FCC ont déposé 3 propositions de loi, à savoir :

- la proposition de loi modifiant et complétant la loi organique n°06/20 du 10 octobre 2006 portant statut des magistrats ;
- celle modifiant et complétant la loi organique n°08/013 du 5 août 2008 portant organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- celle modifiant et complétant la loi organique n°13/011 du 13 avril 2013 portant organisation, fonctionnement et compétences des juridictions de l'ordre judiciaire.

Ces trois propositions des lois violent de manière flagrante notamment les **Articles 82, 149 et 152** de la Constitution et remettent en cause les dispositions de l'**Article 220** qui classe l'indépendance de la justice parmi les matières immuables.

Au regard de la gravité de la situation et soucieux de l'instauration d'une vie politique saine et démocratique, les Groupes parlementaires de l'Opposition :

1. **Dénoncent** et **condamnent**, avec la dernière énergie, cette démarche tendant à vider la justice congolaise de son indépendance qui pourtant constitue le socle de la démocratie et de l'Etat de droit ;
2. **Exigent** du FCC le retrait de ses ténébreuses propositions de loi, en faisant savoir que toute tentative de les faire passer en force se heurtera inévitablement à une mobilisation générale de la population pour y faire échec ;
3. **Refusent** de cautionner l'impudence et **préviennent** l'opinion tant nationale qu'internationale qu'ils ne participeront à aucune séance plénière qui aurait pour objet de voter ces propositions de loi iniques ;
4. **Appellent** la population à redoubler de vigilance au regard du risque de confiscation de la démocratie et à se mettre en alerte, dans l'attente de l'appel à la mobilisation générale qui sera lancé, le cas échéant, dans le strict respect de la Constitution et des lois de la République ;
5. **Condamnent** les actes de violence, de vandalisme, de pillage des biens publics et privés ainsi que les atteintes à l'intégrité physique, des personnes en général et des élus du peuple en particulier, qui ont élu domicile aussi bien à Kinshasa qu'ailleurs à travers le pays ;
6. **Exhortent** les forces vives de la nation à la fermeté et à une détermination sans faille dans la défense des acquis du processus de démocratisation dans notre pays depuis le dialogue de SUN CITY ;
7. **Invitent** chaque citoyen à bannir la violence sous toutes ses formes et à agir dans le strict respect de la Constitution et des lois de la République lors de l'organisation des manifestations pacifiques.

Fait à Kinshasa, le 26 Juin 2020

Pour les Groupes parlementaires de l'Opposition

AMK & ALLIES MLC-ADN MS-G7

HON. G. REGISRE KIRLO HON. S. BOLENGETEMBO R.

Soixante ans d'indépendance de la RDC

Donald Trump encourage Félix Tshisekedi !

Le président américain Donald Trump a écrit à son homologue congolais Félix Tshisekedi. Il lui a transmis son message dans le cadre de la célébration du 60e anniversaire de l'indépendance de la RDC. Il est revenu sur les élections et sur les espoirs suscités par l'alternance à la tête du pays.

« Ce mémorable événement nous permet de réfléchir sur la force de notre relation bilatérale. La passation de pouvoir pacifique et historique qui a suivi les élections de décembre 2018 a inauguré une nouvelle ère d'espoir. Je partage votre

engagement profond envers le partenariat privilégié pour la paix et la prospérité, qui affirme que les USA demeurent un partenaire de la RDC alors qu'elle s'achemine vers un avenir meilleur sous votre conduite. La RDC est un pays important et l'ensemble de l'Afrique centrale a tout à gagner des efforts consentis par votre pays pour promouvoir la paix et les opportunités », a dit le dirigeant américain.

Le président américain est également revenu sur les principaux défis qui attendent le chef de l'Etat congolais. « Au moment où 2020, votre année de l'action, se

poursuit malgré les défis d'une pandémie mondiale et la ré-émergence



d'Ebola, les USA se réjouissent d'appuyer vos efforts visant à protéger les droits de l'homme, à lutter con-

tre la corruption et à promouvoir la bonne gouvernance, le libre marché, la sécurité, la santé, le développement et l'éducation », a-t-il ajouté.

Sans évoquer les problèmes politiques actuels en RDC, Trump s'est montré confiant pour le reste du quinquennat de Tshisekedi : « Je reste confiant que ces efforts aboutiront au changement auquel le peuple aspire et

ouvriront la voie aux opportunités et à l'avenir meilleur que la RDC mérite ».

La RDC et les USA ont conclu en avril 2019 un partenariat privilégié pour la paix et la prospérité. Ce nouveau cadre est censé renforcer les liens entre les deux nations en mettant l'accent sur l'amélioration de la gouvernance, la promotion de la paix et de la sécurité, la lutte contre la corruption, la promotion des droits de l'homme et la création de conditions permettant des investissements américains plus accrus.

En prévision des 60 ans d'Indépendance

Quand la Belgique invita la... Belgique en 1960

Voici 58 ans que le Congo est censé s'être dépouillé de la tunique de la colonisation pour porter celle de la souveraineté nationale et internationale. Voici, hélas, 58 ans exactement qu'une bonne partie de l'élite nationale continue d'attendre de Bruxelles des solutions politiques et économiques pour la gouvernance institutionnelle du pays. Vraisemblablement, cette élite refuse de couper le cordon ombilical. Normal : elle a peur de l'indépendance. Elle a peur de ce qu'elle prend pour un saut dans le vide...

En relisant dans l'édition 249-250 de la revue scientifique « Zaïre-Afrique » des mois de novembre et décembre 1990 l'article intitulé « Les pionniers de l'indépendance zairoise » (pages 479 à 484), il est rappelé l'existence des deux tables rondes organisées à Bruxelles en prévision de l'Indépendance de la colonie belge. La description explique le titre et justifie la peur.

La première est la CTRP (Conférence de la Table Ronde Politique) tenue du 20 janvier au 20 février 1960. La seconde est la CTRE (Conférence de la Table Ronde Economique, Financière et Sociale) tenue, elle, du 26 avril au 16 mai 1960.

L'article révèle pour la première que « Le gouvernement belge y fut représenté par six ministres entourés de vingt et un conseillers. Le parlement belge délégua dix membres effectifs (cinq députés et cinq sénateurs) et dix-sept suppléants (douze députés et cinq sénateurs). Les parlementaires appartenaient aux trois grandes formations politiques belges : onze sociaux-chrétiens, dix socialistes et six libéraux ». Et de poursuivre : « Quant à la participation zairoise – nous utiliserons tout au cours de l'article les termes 'Congo' et 'Congolais' en usage à cette époque – le gou-



vernement belge invita le 13 janvier 1960, jour anniversaire de la 'déclaration gouvernementale', après de multiples tractations avec le gouvernement général à Léopoldville et les quatre-vingt-un Congolais : quarante-trois membres effectifs et trente-huit suppléants. Par la suite, la délégation congolaise fut portée à 93 membres dont 45 effectifs et 48 suppléants ».

Au sujet de la deuxième conférence, l'article renseigne que « Le gouvernement belge se fit représenter par cinq ministres, assistés de quarante conseillers venus de différentes ministères, particulièrement des départements chargés des affaires congolaises et de la haute administration coloniale. Les deux assemblées législatives belges délèguèrent chacune dix membres, soit au total huit socio-chrétiens, quatre libéraux et huit so-

cialistes ». Et d'ajouter : « La Table Ronde économique accueillit quarante-trois délégués des partis congolais avec leurs treize conseillers, dont la plupart étaient des Belges. Elle admit aussi huit délégués du Collège Exécutif Général et cinq membres de la Commission politique avaient été installés pour associer les Congolais à l'exercice du pouvoir à l'échelon du gouvernement général à Léopoldville et du ministère du Congo à Bruxelles ».

L'article souligne un peu plus bas que « La Table Ronde économique fut surtout une conférence de lieutenants de partis et des suppléants de janvier, animée du côté congolais par de jeunes universitaires. Marcel Lihau, Evariste Loliki, André Mandi, Joseph Mbeka, Paul Mushiete et Albert Ndele représentaient en force le

Collège Exécutif Général ».

58 ans après, qu'est-ce qui a changé ?

Que faisaient alors à l'époque les leaders, mieux où étaient-ils ? Réponse trouvée dans le même article : « Les chefs des partis étaient préoccupés par la campagne électorale proche et par leurs fonctions au sein des collèges exécutifs. Seul Kamitatu (P.S.A), Nguvulu (Parti du Peuple), Tshombe (CONAKAT) et Sendwe (Cartel katangais) prirent part à ces travaux. Encore faut-il noter que le premier arriva à Bruxelles avec un certain retard ; le deuxième quitta la Conférence plus tôt comme Pierre Mulele ; les deux derniers écourtèrent aussi leur séjour en Belgique pour suivre l'évolution du climat politique au Katanga. Albert Kalonji (M.N.C.K.) se présenta à la

fin de la Conférence après un voyage aux Etats-Unis. Paul Bolya, Pierre Nyangwile et Remy Mwamba du Collège Exécutif Général n'assistèrent que furtivement à la séance de clôture ».

Arrêtons-nous ici. Quels enseignements tirés de cette relecture des faits ?

Primo : c'est la Belgique métropole qui avait invité aux deux Conférences (politique et économique) la Belgique colonie. En termes clairs, c'est la Belgique s'étant invitée elle-même.

Secundo : la délégation belge était constituée d'acteurs institutionnels : parlementaires et ministres. Celle du Congo-Belge d'acteurs non institutionnels : dirigeants des partis et des cartels politiques.

Tertio : les Congolais sélectionnés par la Belgique s'étaient préoccupés plus de la question politique que de la question économique, financière et sociale !

58 ans après, qu'est-ce qui a changé ?

La constante est là : chaque fois que le Congo veut aborder la seconde question (...), certains de ses filles et fils s'offrent aux puissances étrangères pour « promouvoir » la première question, cette fois en avançant des concepts nobles comme « Etat de droit », « Droits de l'homme », « Démocratie ».

On peut alors le parier : cela va durer encore une soixantaine d'années tant que le Congolais n'aura pas compris que sa véritable force, c'est dans l'Indépendance économique, financière et sociale. Celle-là même dont tous les Etats modernes préservent les acquis malgré et parfois contre les soubresauts caractérisant la politique.

Méditons-y. Bonne fête d'Indépendance.

De Bunia, 30 juin 2018,
Omer Nsongo die Lema

@OmerLema

E-mail :

omernsongo@gmail.com

Facebook : Omer Nsongo

Le contentieux économique entre le Congo et la Belgique n'a pas disparu

« J'attendais des amis j'ai trouvé des comptables » Le contentieux économique entre la Belgique et le Congo est toujours pesant

Ce dimanche de novembre 1988, le maréchal Mobutu joue le grand jeu. Il a invité le Premier Ministre belge Wilfried Martens à Gbadolite, son palais de marbre construit dans la province de l'Équateur et, avant toutes choses, il convoque la presse belge. Les journalistes qui ont passé la nuit et la journée dans l'avion sont hâves, épuisés. Certainement ni prêts ni qualifiés pour affronter le grand déballage qui se prépare. En guise d'apéritif, le président, toque de léopard bien enfoncée, martèle le sol avec sa canne de chef et les apostrophe. Il se plaint d'avoir été insulté, traité de bâtard par certains journaux, il rappelle qu'à l'époque coloniale il a reçu des coups de chicotte (ce redoutable fouet tressé avec de la peau d'hippopotame). Et puis, tout doucement, il se rapproche du but. Il rappelle que la Belgique n'a jamais payé les pensions des anciens combattants congolais de la Force publique, il juge trop « cérébral » le plan de règlement de la dette qui sera proposé par Wilfried Martens, et soudain il conclut, d'une voix de basse menaçante : « j'attendais des amis, j'ai trouvé des comptables ». La crise est ouverte, la plaie ne guérira plus.

C'est en s'attaquant à la Belgique que le président veut enfoncer un coin dans le « front des créanciers », ces pays occidentaux qui désormais le harcèlent, le somment de payer la dette extérieure du Congo devenu Zaïre. Et lorsque Kinshasa avance que le pays est devenu exportateur net de capitaux, qu'il transfère chaque année 830 millions de dollars vers l'Occident, que, de 1983 à 1987 deux milliards de dollars sont sortis vers le Nord, contre 1,1 milliards d'investissements ou d'aides, Bruxelles fait la sourde oreille. Les journalistes eux rappellent la gabegie du régime, la corruption, la désastreuse « zairianisation » du début des années 70, où les biens des étrangers ont été nationalisés et... distribués à des amis voire à la famille du président. C'est l'histoire d'un désastre économique qui mènera dix ans plus tard à la chute du régime, lorsqu'en 1997 le Zaïre redeviendra le Congo.



Cependant, lorsqu'il s'exclamait « qui doit à qui ? » et envoyait à Bruxelles, en 1989, une « mission de clarification » chargée de mettre cartes sur table, celui qui avait été l'homme de confiance de Patrice Lumumba savait de quoi il parlait et sa mémoire était demeurée intacte.

Alors qu'en janvier 1960 la table ronde politique avait décidé d'une indépendance bâclée, qui allait être proclamée le 30 juin suivant, une autre conférence belgo-congolaise, plus discrète mais plus importante encore s'était ouverte le 27 avril à Bruxelles, la Table ronde économique. A ce moment, Patrice Lumumba était rentré au Congo pour préparer les élections et Joseph Désiré Mobutu, journaliste stagiaire, militaire en formation, indicateur de la Sûreté belge, était resté en Belgique, d'où il informait son ami Lumumba. Des années plus tard, il n'avait pas oublié combien la partie avait été inégale. De jeunes Congolais, étudiants de dernière année ou stagiaires inexpérimentés encadrés par des conseillers belges qui fournissaient leur argent de poche, se retrouvent en face d'une équipe de choc : le ministre belge des Affaires économiques Raymond Scheyven, entouré d'hommes d'affaires et d'économistes de premier plan, des professionnels qui maîtrisent parfaitement leurs dossiers.

Même s'ils ne le disent pas ouvertement, les négociateurs belges ont un objectif précis : les « clés politiques » du Congo vont être cédées le 30 juin, mais les « clés économiques » doivent rester à Bruxelles. Ou, plus clairement encore, les sociétés présentes au Congo et qui

sont de droit congolais (payant des impôts à Léopoldville et non en Belgique) se préparent à opérer, avant l'indépendance, un choix joué d'avance : elles auront le droit de choisir entre le droit belge et le droit congolais.

La grande majorité d'entre elles vont choisir la première option, qui leur permet de transférer leur capital en Belgique et désormais elles paieront leurs impôts en métropole. Les caisses de sécurité sociale des Belges vivant au Congo et alimentées par les ressources de la colonie, deviennent belges elles aussi et leurs avoirs sont ramenés en métropole. Dans plusieurs sociétés, les représentants du Congo perdent leur droit de vote.

Autrement dit, le capital des grandes sociétés est transféré en Belgique. Que reste-t-il au Congo indépendant ? Rien d'autre que les dettes. A l'époque, seuls s'insurgent les journalistes Pierre Joye et Rosine Lewin qui avaient co-signé un ouvrage très documenté sur les trusts au Congo. Ils expliquent dans le Drapeau Rouge, l'organe du parti communiste, que le Congo a perdu de puissants leviers de commande sur son économie. Plusieurs délégués congolais se réveillent après la table ronde économique avec une sale migraine et accusent la Belgique « d'avoir vidé les caisses ».

Certes, les concessions accordées aux compagnies à charte en 1908 lors de la reprise du Congo par la Belgique sont abolies, certes, le Congo récupère, en principe, son patrimoine minier, mais il devra accorder des indemnités financiè-

res à la Belgique.

Les colons, les commerçants, les chefs des petites entreprises qui avaient bien l'intention de poursuivre leurs activités au Congo sont plus inquiets que les grandes sociétés qui ont veillé au grain. Eux, ils savent qu'en réalité il y a plusieurs années que le Congo est en crise et ils se demandent même si cela n'explique pas le « lâchage » par la Belgique : le cours des matières premières a chuté et avec lui les recettes d'exportation, le budget de la colonie est en déficit, les dépenses augmentent trop vite, entre autres parce que les Belges ont emprunté, au nom du Congo, afin de financer un « plan décennal ». Ce dernier est destiné à renflouer le secteur social et surtout à enfin développer l'enseignement et ainsi faire face aux critiques internationales qui s'intensifient.

A la veille de l'indépendance, ce Congo que l'on croit riche n'a plus de réserves de trésorerie ; les caisses sont vides, les capitaux fuient le pays. Rétrospectivement, on peut se dire que début 60, le Congo était arrivé à un point de basculement : son développement économique et social risquait de coûter à la métropole, ce qui explique pourquoi l'idée de tout lâcher suscita si peu d'opposition, y compris au sein des partis de gauche.

Les troubles de l'indépendance, les rebellions vont achever de saper la confiance.

Lorsqu'il prend le pouvoir en 1965, Joseph Désiré Mobutu aurait pu redresser la situation, car le Congo était riche, les infrastructures léguées par les Belges auraient pu tenir à condition de les entretenir, les impôts des entreprises d'Etat auraient pu financer les investissements sociaux, le développement des transports, l'entretien des routes. Mais voilà, depuis la « zairianisation » de 1973, depuis les guerres du Shaba, et même depuis le renversement de Mobutu remplacé par Laurent Désiré Kabila en 1997, le pays est considéré « à hauts risques » et il l'est resté. Malgré la succession des régimes et des slogans, l'authenticité, la révolution populaire, la modernité, un seul principe a résisté aux années, qu'il s'agisse des nationaux ou des étrangers : « take the money and run ». Prends l'argent et tire toi. Jusqu'aujourd'hui, la valse des millions donne le tournis. En 1960, les Belges avaient donné le « la ».

Par Colette Braeckman
Colette Braeckman

Coronavirus

La difficile réouverture des frontières extérieures de l'UE

L'Union européenne a entamé la réouverture de ses frontières internes le 15 juin et a donc pris la décision de commencer la réouverture de ses frontières extérieures le 1er juillet 2020. Mais il y a possibilité qu'elle ferme ses frontières aux résidents américains et de les rouvrir pour les résidents de la Chine par exemple. Cette perspective peut donc créer d'autres problèmes diplomatiques entre l'Europe et l'Amérique.

Tous les pays de l'Union européenne se penchent vers une réouverture des frontières européennes au 1er juillet à une liste de moins de quinze pays. Ces Etats sont ceux qui présentent une prévalence du coronavirus au-dessous de la moyenne européenne. Cela voudra dire que c'est uniquement les ressortissants des pays qui comptent moins de 16 cas d'infections à la Covid-19 pour cent mille habitants qui auront accès à l'UE et à l'espace Schengen, qui prend également en compte Liechtenstein, Islande, Norvège et Suisse.



Il faut dire que les Européens ont de difficulté dans l'établissement de leur première liste pour le simple fait qu'ils souhaitent qu'elle soit totalement basée sur des critères scientifiques. Des critères objectifs pouvant lui permettre de ne pas être attaquée et qu'elle ne fasse pas objet d'accusation ni d'ostracisme ni de favoritisme. Les ressortissants américains, russes, ou brésiliens ne devraient pas être admis.

Au contraire, la Nouvelle-Zélande, le Rwanda, le Maroc, la Thaïlande ou l'Uruguay devraient être parmi les pays admis. Egalement la Chine, si elle prend la décision d'ouvrir ses propres frontières aux Européens.

Malgré le fait qu'il n'est pas facile d'établir cette liste, elle devrait être révisée toutes les deux semaines quand bien même en réalité l'application par tous les pays n'est que facultative.

Barrage sur le Nil

L'Egypte, l'Ethiopie et le Soudan s'accordent pour reporter la mise en eau

La présidence égyptienne a annoncé, vendredi 26 juin, que l'Egypte, l'Ethiopie et le Soudan s'étaient entendus pour reporter la mise en eau d'un gigantesque barrage construit par l'Ethiopie sur le Nil, et objet d'un conflit entre les trois pays.

« Un accord final légalement contraignant et visant à prévenir toute action unilatérale, y compris la mise en eau du barrage, va être envoyé au Conseil de sécurité des Nations Unies afin qu'il y soit examiné lors de sa réunion de lundi sur la question du Grand barrage de la renaissance », ont indiqué les services du président égyptien Abdel Fattah el-Sissi.

Le premier ministre soudanais Abdalla Hamdok a pour sa part déclaré dans un communiqué qu'il avait été « convenu que la mise en eau du barrage serait reportée jusqu'à ce qu'un accord soit

trouvé ». Ses services ont indiqué que des commissions techniques des trois pays allaient mettre sur pied un accord dans les deux semaines. « Le Soudan est l'un des principaux bénéficiaires du barrage, mais aussi l'un des grands perdants si les risques ne sont pas limités, c'est pourquoi il rappelle à l'Egypte et à l'Ethiopie la nécessité absolue de trouver une solution », a ajouté M. Hamdok.

Réunion du Conseil de sécurité lundi

Cette avancée est survenue après une réunion en urgence et en visioconférence du Conseil exécutif de l'Union africaine, présidée par le chef de l'Etat sud-africain Cyril Ramaphosa.

La tension était montée ces derniers temps entre le Soudan, l'Ethiopie et l'Egypte alors que

l'Ethiopie avait annoncé son intention de procéder au remplissage du réservoir du grand barrage de la Renaissance, après l'échec de négociations tripartites.

L'Egypte, qui considère ce projet comme une menace « existentielle », a appelé la semaine dernière le Conseil de sécurité à intervenir. Une nouvelle réunion du Conseil doit avoir lieu lundi.

Si l'Ethiopie voit le barrage de 145 mètres de haut comme essentiel à son développement et à son électrification, le Soudan et l'Egypte craignent qu'il ne restreigne leur accès à l'eau. Le Nil, qui coule sur quelque 6 000 km, est une source d'approvisionnement en eau et en électricité essentielle pour une dizaine de pays d'Afrique de l'Est. L'Egypte tire 97 % de ses besoins en eau de ce fleuve.

Le Monde avec AFP

États-Unis : l'administration Trump demande à la Cour suprême d'abroger l'Obamacare

La divergence n'est pas encore prête à être conjuguée aux États-Unis. L'administration Trump vient de saisir la Cour suprême afin qu'elle mette aux arrêts, Obamacare, l'un des symboles de la présidence Obama pour faciliter l'accès aux soins des Américains.

Alors qu'Obamacare permet à plusieurs Américains d'avoir accès à une couverture de santé, le président américain Donald Trump envisage l'abolir. C'était d'ailleurs, l'une de ses promesses de campagnes en 2016. Mais toutes ses tentatives pour finir avec ce système ont été vaines. Si la Cour suprême donne raison cette fois-ci à Trump, ce sera donc fini de la réforme du système de santé.

Mais du côté des démocra-



tes, il s'agit d'une manœuvre honteuse de la part du président américain. A en croire Nancy Pelosi, dans sa déclaration vendredi, il s'agit « d'acte de cruauté en ces temps de pandémie ». « Au cœur de la pandémie, la Maison Blanche, en plein milieu de la nuit, a saisi la Cour suprême pour renverser l'Obamacare. Par-là, ils disent aux Américains, vous n'aurez plus droit

à un système de santé de qualité », a-t-elle déploré.

Il faut souligner que cette demande de l'administration du président américain, Donald Trump, a été transmise jeudi, quelques minutes avant minuit, heure limite pour les juges de se saisir des dossiers pour la prochaine session de la cour. Les premiers débats ne devraient avoir lieu qu'à l'automne. Et il faudra attendre probablement après l'élection pour une décision.

Alors que les États-Unis sont en proie à une crise sanitaire due à la pandémie du coronavirus, en cette période préélectorale, ceci pourrait être un fort argument de campagne pour Joe Biden. À travers un tweet, Trump dénonçait qu'elle est trop coûteuse, l'Obamacare.

MALAWI

Le chef de l'opposition remporte le scrutin présidentiel

Le chef de l'opposition malawite Lazarus Chakwera a prêté serment après avoir remporté le scrutin présidentiel disputé mardi face au sortant Peter Mutharika, dont la réélection en 2019 avait été annulée pour fraudes, a annoncé, samedi 27 juin, la commission électorale (MEC).

« La Commission déclare que Lazarus Chakwera, qui a obtenu 58,75 % des suffrages, a atteint la majorité requise et est élu président du Malawi », a déclaré son président Chifundo Kachale.

Avant même l'annonce de sa défaite, M. Mutharika avait plus tôt

samedi dénoncé des « irrégularités » dans le scrutin et son parti exigé une nouvelle



Le nouveau président du Malawi, Lazarus Chakwera lors d'une meeting le 4 février 2020, à Lilongwe Eldson Chagara / REUTERS

élection. « Nous pensons que la plupart des résultats envoyés à la MEC ne sont pas le reflet de la volonté du peuple », a déclaré le chef de l'Etat sortant, qualifiant le vote de mardi de « pire de l'histoire » du pays.

TCHAD

Idriss Déby est désormais maréchal

Les députés ont voté à la majorité pour décerner ce titre au chef de l'Etat pour « services rendus à la nation ». Une nomination dénoncée par l'opposition pour qui ce titre rappelle de sombres heures de l'histoire africaine.

La résolution n'était pas inscrite à l'ordre du jour, mais vendredi 26 juin, les députés de la majorité ont élevé le président de la République et général au titre honorifique de maréchal du Tchad. Une initiative spontanée, explique Jean-Bernard Padaré, le porte-parole du MPS, le parti présidentiel : « C'est une élévation consacrée, prévue dans nos textes. Il n'est pas maréchal dans l'armée, ce n'est pas un grade, c'est une dignité par rapport à tout son parcours. »

Mais pour les élus de l'opposition, qui ont quitté la salle au début de la séance, ce titre est anachronique, s'indigne Saleh Kebzabo, chef de file de l'opposition tchadienne. « Quand on entend ce titre de maréchal, ça fait sourire, ça ne fait pas rire. Ce n'est pas au goût du jour ni du temps. Quand vous dites maréchal aujourd'hui en Afrique, on pense à Bokassa, on pense à Idi Amin, on pense à Mo-



butu, personnage loufoque. Mais malheureusement pour nous, le parti au pouvoir démontre que le Tchad est à ce niveau parce que le président Déby, chef des armées, n'a pas besoin d'un autre titre, fut-il honorifique. »

Cette nomination intervient après l'opération Bohoma lancée contre les jihadistes présents dans le lac Tchad. Un franc succès pour la majorité tandis que l'opposition rappelle que la guerre n'est toujours pas terminée.

Cameroun : la double nationalité bientôt une réalité ?

Le pays dirigé par le président Paul Biya, sera bientôt compté parmi les pays qui reconnaissent la double nationalité. Dans cet avant projet de loi, le principe de la double nationalité est acquis. C'est bien ce qui ressort d'un document de 421 pages comportant 1 245 articles dont le but est de reformer le Code civil, le code de la nationalité, l'organisation de l'Etat civil au Cameroun.

Selon l'actuel avant-projet de loi portant code des personnes et de la famille, plus précisément en son article 81, « Tout Camerounais justifiant d'une autre nationalité conserve la nationalité camerounaise, sauf répudiation de celle-ci ». Le principe de la double nationalité est donc acquis

dans cet avant-projet de loi.

Par ailleurs, d'autres innovations sont aussi incluses dans le nouveau texte proposé par le gouvernement. Entre autre, il s'agit notamment de la mutabilité des conventions matrimoniales, l'égalité entre les enfants et aussi l'encadrement des fiançailles qui deviendront des situations de droit, ainsi que le divorce par consentement mutuel.

De son côté, la diaspora camerounaise qui réclamait depuis fort longtemps, la double nationalité peut bien se réjouir. En effet, nombreux sont ces Camerounais qui, pour des raisons professionnelles ou d'intégration dans leur pays d'accueil, ont pris une autre nationalité.

Karmapa remixe la chanson «Monsieur le député»

«Monsieur le député», un des titres contenus dans l'album le millionnaire de l'artiste musicien Karmapa sorti en 2014 était à la base des menaces dont il était victime au moment de sortie. Dans ce tube, l'artiste critique le comportement immoral qui caractérise certains députés. Suite à ce qui se passe actuellement en République Démocratique du Congo, Karmapa tient à remixer cette chanson afin de remettre les députés en ordre.

On le sait, les députés congolais se distinguent dans des actes honteux tels que le viol sur mineure, détournement des deniers publics, corruption, concussion et tant d'autres. Et pourtant, Karmapa dans cette chanson ne fait que rappeler le pourquoi de la présence des députés et leur rôle à jouer en faveur des populations qui les ont élus. Selon l'artiste qui était victime, quelques députés de l'opposition Rd-congolaise s'insurgeaient contre lui et beaucoup plaidaient pour l'arrestation de ce chanteur musicien par rapport à ce tube «Monsieur le député» dans lequel il appelait les députés à la moralité. Pour certains élus, l'artiste les accusait d'immoralité. «Qui se sent piqué, connaît l'affaire», riposte l'auteur de la chanson. Dans son quatrième album.

Karmapa essaie d'interpeller les politiques et les élus du peuple sur leur rôle à jouer conformément aux lois. Lors de son intervention dans l'une des chaînes de télévision de la place, Karmapa a fait savoir qu'il ne voyait aucun péché parce que ses aînés de la musique ont également eu à interpeller les politiciens à travers des chansons. Parmi les critiques de la vie politique du pays figuraient Franco Luambo Makiadi, Boketsu 1er. Pour ce chanteur-musicien, les élus du peuple ont carrément oublié leur rôle au sein de la société. Il déplore le fait que



le pays évolue avec un système dans lequel les députés ignorent le pourquoi de leur place dans le parlement.

Dans la même chanson, ce musicien trouve inconcevable que même les députés soient poursuivis pour des cas de viol et autres infractions immorales alors qu'ils sont censés être des modèles pour la population. Karmapa estime à travers sa chanson que la République Démocratique du Congo souffre d'une crise de moralité très aiguë et que ceci constitue un problème qui doit être traité avec rigueur. L'artiste musicien souligne également que loin des soupçons, sa chanson a un caractère impersonnel. L'artiste-musicien a rassuré qu'il n'a visé personne dans son tube. Ni la majorité ni l'opposition, précise-t-il.

L'auteur renseigne qu'il n'a rien à avoir avec l'opposition ou la majorité. D'après lui, le texte ne présente que des faits réels et vrais constatés dans la société congolaise particulièrement dans le milieu politique.

Beni Joël Dinganga

Le clip «Allo téléphone» de Fally Ipupa cumule 2 millions de vue



même en cours de préparation de son prochain album «Tokoss 2».

Fally répond à ses détracteurs

L'artiste Fally Ipupa a décidé de répondre à ceux qui critiquent son dernier clip «Allo téléphone», déclarant qu'il y a trop de monotonie.

Au cours d'une interview diffusée sur la plateforme Youtube, Dicap la Merveille a déclaré: «Malheureusement ou heureusement, il y a trop des savants aujourd'hui. Tout le monde veut se faire passer pour des donneurs de leçons.

Tout le monde donne son avis sur tout. Je m'explique: vous verrez une personne, elle n'a jamais pris une belle photo dans sa vie mais elle critique le clip».

L'artiste poursuit en faisant savoir qu'il ne refuse pas les critiques, mais celles-ci doivent provenir d'une personne neutre.

«La différence entre moi et d'autres personnes, si je trouve que certaines critiques proviennent d'une personne neutre, je peux les recevoir et réfléchir sur ça», a dit le chanteur.

Le clip «Allo téléphone» a reçu de nombreuses critiques à sa sortie mais cela n'a pas empêché qu'il atteigne les 2 millions de vue sur Youtube.

Beni Joël Dinganga

Huit jours après son lancement sur le marché virtuel de disque, le clip «Allo téléphone», de Fally Ipupa, vient de franchir la barre de deux millions de vue sur YouTube.

C'est une réussite pour El Capo ainsi qu'à tous ces fans communément appelés «Warriors»; c'est une première pour un musicien évoluant en République démocratique du Congo, atteindre un total de 2 millions de vues en une semaine.

Outre son caractère nouveau, cette vidéo de Dicap la merveille a plu à tous les fans de l'artiste, à tel point qu'un challenge des pas de danse exécutée par lui-même a lieu sur les réseaux sociaux.

En substance, le chanteur est tout de

Gims et les stars congolaises les plus populaires sur YouTube

L'Afrique n'est pas seulement anglophone ni lusophone. Elle est aussi francophone. Sa musique est continentale et mondiale de par son exportation. Depuis l'avènement de l'internet dans le monde, en Afrique, le taux de pénétration est en crescendo. Tous les pays ne vivent pas les mêmes réalités. Le récent article paru le jeudi dernier sur le site du média anglais BBC Africa au sujet des musiciens africains ayant plus de vues sur la vidéothèque YouTube est partisan. Car, il exclut les musiciens africains de la zone francophone.

Après lecture et relecture avec attention de cet article, nous ne venons pas contredire la consœur qui l'a rédigé, mais venons éclairer l'opinion internationale sur les prouesses d'un échantillon de musiciens africains de la zone francophone sur YouTube. Puisque BBC s'est intéressé à 98,5% de mu-



Gims

YouTube de Gims a été créée le 11 mai 2017 et compte à ce jour, 8.680.000 abonnés. Cette chaîne a donc, vu le jour, sept ans après le début de sa carrière solo. Et s'il l'avait créée juste après son départ de Sexion d'assaut, quel serait le résultat à ce jour?

Le favoritisme dont bénéficie certains artistes musiciens africains anglophones auprès de certains médias anglophones des anciens colonisateurs, ne les profite pas moralement. Car, il engendre et entretient la haine entre-eux et ceux des autres zones linguistiques du continent noir.



Dajou

siciens africains anglophones et lusophones, et 1,5% aux francophones (3,5 milliards de vues pour le rappeur sénégalais-américain Akon, plus de 1,7 milliard de vues pour Aya Nakamura et plus de 477 millions de vues pour le groupe ivoirien Magic System).

Notre rédaction s'intéresse aux musiciens africains francophones de la République démocratique du Congo, mais évoluant dans la diaspora en Europe et aux États-Unis d'Amérique, et qui ont plus de 50 millions à plus d'un milliard de vues sur YouTube.

À cet effet, son top 10 se présente comme suit:

Gims: 1.679.000.000 (+ d'un milliard)



Youssoupha

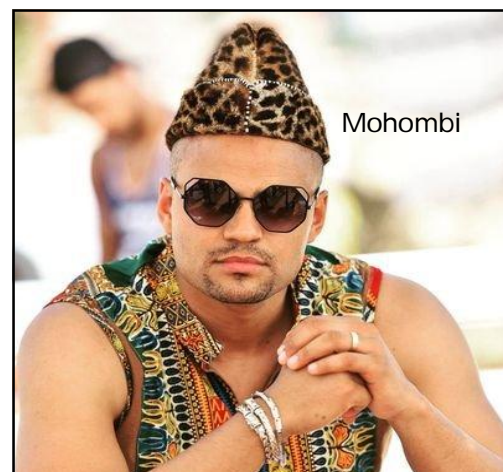
Dajou: 1.285.000.000 (+ d'un milliard)
Mohombi: 1.165.000.000 (+ d'un milliard)

Keblack: 530.945.900 (millions)
Gradur: 473.500.000 (millions)
Damso: 380.120.000 (millions)
Ninho: 226.567.000 (millions)
Zola: 220.345.800 (millions)
Youssoupha: 153.979.734 (millions)
Kalash Criminel: 59.665.000 (millions)

Après une semaine d'enquête, nous avons conclu que les musiciens congolais de la diaspora ont récolté et récoltent plus de vues en France, suivis des pays francophones d'Afrique et du monde, du Canada, des États-Unis d'Amérique et d'autres pays du monde.

Le plus populaire d'entre eux, c'est Gims qui n'a plus rien à prouver en France, en termes de ventes, des certifications et des spectacles. Depuis 2017, son regard est tourné vers les autres zones du monde, et a pour cible les États-Unis d'Amérique comme point de départ.

Il sied de signaler que la chaîne



Mohombi

Composer et chanter en français ne sont pas un handicap. Car, avant la venue de l'internet et les nouvelles technologies de l'information et de la communication, plusieurs musiciens francophones d'Afrique récoltaient également un succès fou à travers le monde, à l'instar de Tabu Ley Rochereau, Papa Wemba, Youssou N'Dour,



Zola

Salif Keita, Mory Kanté, Manu Dibango, Koffi Olomide, Angélique Kidjo, Passy, Mokobe et Aurlus Mabele qui a même été immortalisé à l'édition 2020 du Super Bowl aux États-Unis d'Amérique par le duo Shakira et Jennyfer Lopez. La liste est longue.

Les musiciens africains francophones, singulièrement congolais sont talentueux, créatifs, ambitieux et savent s'adapter à l'évolution technique. La langue française et les langues africaines des pays francophones d'Afrique ne constituent pas un frein pour la popularité des musiciens de cette zone.

B.J.D

V.Club: Diomi Ndongala vers un plébiscite le 1^{er} juillet

L'assemblée générale extraordinaire et élective au sein de l'As V.Club, initialement prévue pour samedi 27 juin, a été repoussée au mercredi 1^{er} juillet. La journée du samedi risquait d'être mouvementée à Kinshasa sur le plan politique d'où ce décalage. Le conseil suprême du club s'est donné le temps d'analyser l'ensemble des candidatures pour faire des choix judicieux.

Le Conseil Suprême avait con-

firmé le départ du Général Gabriel Amisi le samedi 20 juin tout en édictant les principaux critères que les prochains candidats aux élections à venir devaient remplir pour briguer un mandat au sein de la coordination de l'équipe. Il faut être Vclubien, jouir d'une probité morale irréprochable, avoir un programme chiffré à court, moyen et long terme et qui réponde aux exigences du football moderne et enfin disposer d'un dépôt bancaire conséquent pour

palier aux besoins financiers pressants du club.

Pour le moment, deux candidatures ont été officiellement déposées. Il s'agit celles de Mboyo Ilombe dit Pelé Mongo, mais cette dernière a été rejetée, et d'Eugène Diomi Ndongala Nzomambu, qui est visiblement pressenti comme le futur président à la coordination, parce qu'il se trouve sur place à Kinshasa.

avec Michel TOBO

DCMP : un budget de 5 millions USD pour la saison 2020-2021

L'assemblée générale ordinaire du DC Motema Pembe/Kinshasa, tenue jeudi 25 juin 2020 à Safari Beach, dans la commune de la Nsele, à Kinshasa, a évalué les prévisions budgétaires pour la saison 2020-2021 à 5.000.000 USD.

Pour l'assemblée générale du club vert-blanc-rouge de la capitale congolaise, ces prévisions budgétaires sont conformes à l'objectif que l'équipe de la section football s'est fixé, lequel est de remporter le 26^{ème} championnat de la Ligue nationale de football (LINAFOOT) et d'aller au-delà de la phase de groupes à la 18^{ème} Coupe de la Confédération,

aussi de poursuivre le processus de la transformation du club.

Le président du comité de direction de cette formation sportive, Vidiye Tshimanga, a réitéré son appel à l'unité, à la discipline de tous les « Mitema pembe » et à la professionnalisation de l'équipe tel qu'indiqué dans le plan d'action.

Il a été annoncé à cette occasion le départ probable de huit joueurs dont la liste est laissée à l'appréciation du coach Isaac Ngata.

Le DC Motema Pembe section football a terminé en 4^{ème} position au 25^{ème} championnat

de la LINAFOOT au terme de 28 points et a été éliminé en 8^{èmes} de finale de la 17^{ème} Coupe de la Confédération africaine où l'équipe a livré 12 rencontres.

Auparavant, les membres du Conseil d'administration du club, sous la direction de Jonas Mukamba, assisté de Charles Tambwe, Charles Otoko et Donat Liwoke avaient donné leur quitus pour le rapport d'activités 2019-2020, lequel a été jugé satisfaisant. Ils ont également renouvelé leur soutien au comité de direction que préside Vidiye Tshimanga et ont par ailleurs renouvelé la devise : « *Daring uni est imbattable* ». ACP

TP Mazembe : l'assemblée générale ordinaire reportée sine die

Le TP Mazembe de Lubumbashi a reporté sine die la tenue son assemblée générale ordinaire, initialement prévue vendredi 26 juin 2020, a annoncé le même jour le site officiel du club lushois.

Selon la source, la direction de Mazembe a signalé à la Commission de gestion de la Ligue nationale de football (LINAFOOT) que la situation actuelle de l'Etat d'urgence décidé pour combattre la propagation la Covid-19 ne permet pas la tenue de son assemblée générale ordinaire qui, du reste, était couplée à celle extraordinaire.

Face à cette évidence, Mazembe a sollicité et obtenu de



la Commission de gestion de la LINAFOOT le report de ces assises à une date ultérieure.

En attendant le dévoilement de la nouvelle date et du lieu retenus, le club noir et blanc lushois indique qu'il s'en tiendra, pour la circonstance, aux mesures édic-

tées par la LINAFOOT pour la tenue prochaine de l'assemblée générale statutaire.

Il s'agit entre autres du lavage des mains avant d'accéder dans la salle, du respect de la distanciation physique, du port obligatoire de masque et de la présence, au maximum, de 20 personnes, des délégués des services des sports, des entités sportives, des clubs classés utilement par division, ainsi qu'un délégué de la presse. CR/ACP

Coronavirus : la Fifa vole au secours des fédérations

1,5 milliard de dollars US (soit 1,32 milliard d'euros), c'est le montant débloqué, jeudi par la Fédération internationale de football association (Fifa). Ce soutien financier vient aider les équipes de football en difficultés face au coronavirus.

« La Fifa a approuvé à l'unanimité un plan d'aide de 1,5 milliard de dollars », a déclaré M. Infantino à l'issue d'une réunion virtuelle du Conseil de la Fifa, précisant que l'instance mondiale du football exercerait « un contrôle strict de l'utilisation des fonds ».

A en croire le président de la Fifa, Gianni Infantino, chacune des 211 fédérations membres de l'instance pourra recevoir 1 million de dollar US et une aide supplémentaire de 500 000 dollars pourra être attribuée pour venir en aide au football féminin.

En outre, la Fifa envisage octroyer un prêt sans intérêts à chaque fédération de football. Les fédérations auront à recevoir 500 000 dollars au minimum puis une somme de 5 millions de dollars au maximum.

Pour que cela soit effectif, selon Infantino, la Fifa fera recours à ses réserves, à savoir 328 millions de dollars pour couvrir les subventions directes et 556 millions de dollars pour financer les prêts.

Pour la Fifa, un contrôle strict sera fait afin que les fonds octroyés soient utilisés à bon escient. « Nous exercerons un contrôle strict de l'utilisation des fonds, avec des audits, et il y aura des conditions de remboursement très claires », a déclaré M. Infantino.

« Des clubs et des fédéra-

tions sont en réel danger. Dans certaines parties du monde, le football n'a pas encore repris. Nous devons leur venir en aide », ajoutera le président de la Fifa. Il importe de rappeler que la création de ce fonds d'aide au football avait été annoncée en mars par l'instance dirigeante du cuir rond.

Transfert : Anthony Musaba va signer à Monaco pour 5 ans

Anthony Musaba va s'engager pour les cinq prochaines saisons avec l'As Monaco (D1 France). Il a passé sa visite médicale avec succès. Le montant du transfert n'a pas été révélé et il signera son contrat dès que la pé-

Moise Katumbi offre un bus Nissan au TP Mazembe/Kasangulu

Conformément à sa promesse, Moise Katumbi a offert un bus Nissan 36 places au TP Mazembe de Kasangulu dans la province de Kongo-Central... La cérémonie de remise officielle s'est déroulée le samedi 28 juin 2020 à l'entrée du village Kasangulu.

En présence d'Atou Matoubuana, Gouverneur du Kongo Central, des plusieurs notabilités

Le club du Kongo-Central prendra part à la Ligue 2 la saison prochaine. D'après des sources interne, TPM



Kasangulu jouera ses matchs à Matadi au Stade Lumumba dont les travaux de réfection



et des populations venues de plusieurs coins de la province, Mr Frédéric Kintengie, représentant du président

sont suspendus depuis quelques mois.

A cette occasion, le gouvernement provincial a remis



Moise Katumbi à cette occasion, a remis un bus Nissan de 36 place à l'équipe du Tout-Puissant Mazembe Kasangulu.

aux Corbeaux de Kasangulu deux jeux de vareuses et 4 ballons.

Il sied de noter que l'équipe du TP Mazembe à



Madame Isabelle Nkushu a reçu les clés des mains du Manager Général du Tout-Puissant Mazembe.

été régulièrement assisté par le président Moise Katumbi durant la saison dernière.

M.T.

Guerre civile en gestation

La milice PPRD attaque les motards présumés UDPS !

L'incident inaugural a eu lieu hier dimanche 28 juin 2020 au niveau du rond-point Huilleries. Des jeunes arborant les étiquettes du PPRD se sont mis à attaquer des conducteurs de motos présumés, selon eux, UDPS, en entreprenant de leur arracher les engins. Avec des armes blanches ils comptaient également les lyncher, tuer ou blesser. Quelques éléments de la police (ci-contre, des captures d'écran) sont intervenus mais au regard de la masse des jeunes visiblement drogués, le bilan de ces affrontements ne saurait être reluisant.



«A gagna élection te ! Azalaka troisième... Topesa ye pouvoir !»



Ainsi qu'on le redoutait, la flamme de la confrontation civile est bien allumée par le PPRD dans une capitale difficile à contrôler avec la faillite de l'administration urbaine depuis des lustres. La sagesse apprend qu'on sait toujours comment

allumer le feu, mais l'on ne connaît pas toujours comment l'éteindre. Ce que les pyromanes ignorent est que le métier de moto taximan n'est pas exercé par les seuls jeunes de l'UDPS. A Kinshasa, toutes les tribus, tous les partis politiques, toutes les communes se retrouvent. On espère que les auteurs de ces attaques sau-

r o n t faire le tri sur le terrain pour épargner les leurs et les jeunes appartenant à des formations politiques autres que l'UDPS. Autrement, les règlements des comptes se prolongeront des an-

Affaire viol sur Mamie Tshibola

Le pasteur Pascal Mukuna innocenté ?

Le Tribunal de Grande Instance de Kinshasa-Kalamu avait pris en délibéré l'affaire Mamie Tshibola contre l'évêque Pascal Mukuna depuis la fin des plaidoiries le 17 juin dernier, l'Association Africaine de défense des Droits de l'Homme, ASADHO en sigle, s'insurge sur le comportement injuste du juge Kibonge- Kinene dans la cause inscrite sous RM 15.511 opposant l'Evêque Pascal Mukuna au Ministère Public et à la partie civile Mamie Tshibola devant le Tribunal de Grande Instance de Kalamu.



En effet, selon ashadho s'est depuis le mercredi 17 Juin 2020, que la cause bien identifiée ci-dessus a été prise en délibérés pour une décision qui devait être rendue publique au plus tard ce 27 juin 2020.

Selon les informations recoupées par l'Asadho, il nous revient que la décision déjà prise, il y a quelques jours, n'a pas été rendue publique pour les raisons suivantes :

1. Lors de leur réunion consacrée aux délibérés, deux juges, Messieurs Ndonga et Mwamba se seraient prononcés en faveur de l'acquittement de l'Evêque Mukuna alors que le Président de la Chambre, Monsieur Kibonge Kinene était pour la condamnation. La majorité de juges s'étant prononcée en faveur de l'acquittement, c'est l'acquittement qui s'imposait. Fort malheureusement, Monsieur Kibonge- Kinene aurait refusé de signer le Procès-verbal des délibérations en exigeant que ses deux autres collègues changent d'avis et acceptent de condamner l'Evêque Mukuna ;

2. Face au refus de deux juges de condamner un innocent, Monsieur Kibonge-Kinene a exigé qu'ils acceptent la réouverture des débats au motif que le tribunal voudrait entendre d'autres témoins. Ils ont encore refusé de signer l'avant dire droit ordonnant la réouverture des débats, car pour eux, la religion du tribunal était déjà suffisamment éclairée et que la majorité s'est prononcée pour l'acquittement ;

3. Face à l'intransigeance de ses deux

collègues, Monsieur Kibonge- Kinene aurait décidé de faire signer cet avant dire droit à deux autres juges qui n'étaient pas membres de la composition qui a siégé dans cette cause, ce qui constitue une faute professionnelle grave tant pour Monsieur Kibonge- Kinene que pour ces deux collègues qui ont signé cet avant dire droit.

L'ASADHO condamne ce comportement injuste du juge Kibonge- Kinene qui refuse de prononcer l'acquittement de l'Evêque Mukuna décidé par la majorité des juges qui étaient dans la composition qui a connu de ce dossier.

Elle appelle le Président de la Cour de Cassation à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour que la décision de la majorité des juges qui ont connu de cette affaire soit respectée et rendue publique, et que le juge Kibonge- Kinene soit poursuivi pour violation de la Constitution et des autres lois de la République.

Des sources judiciaires nous apprennent que le Tribunal de Grande Instance de Kinshasa/Kalamu va prononcer son verdict le vendredi 03 juillet 2020, dans l'affaire qui oppose, l'Evêque Pascal Mukuna à Madame Mamie Tshibola.

Lors des plaidoiries, le Ministère public avait requis, à la charge du Pasteur Mukuna, 20 ans pour viol, 2 ans pour la menace, 2 mois et une amende de 1.500.000 Fc pour détention des documents.

MCP (le titre est de LR)



nées durant. La caméra du téléphone

aidant, il sera facile de distinguer la main qui a blessé ou tué mon frère, mon fils, mon père...

On souhaite voir sur le terrain les fils des dignitaires du PPRD se mêler aux enfants recrutés pour la besogne.

LR

Université pédagogique nationale

Les profs en marche civilisée pour de bonnes conditions de vie



Les professeurs de l'Université pédagogique nationale (UPN) ont organisé vendredi, dans l'enceinte de cette alma mater, une marche pacifique afin d'exiger l'amélioration de leurs conditions de vie. Ils ont, à cet effet, demandé dans une déclaration lue par le président du comité exécutif de l'APUPN, le Pr Raoul Ekwampok, un salaire décent selon le standard de l'UNESCO indexé au taux du jour en monnaie forte comme le dollar, le paiement du manque à gagner 2018-2019 dont l'UPN n'a touché aucune tranche malgré les nombreux recours introduits auprès des instances compétentes. Pour ces derniers, le paiement du manque à gagner 2018-

2019 est une dette que l'Etat doit payer au personnel.

Il a été également exigé la paie de ceux qu'on appelle abusivement « nouvelles unités » déjà matriculées et en service depuis deux, trois, quatre voire cinq ans mais toujours impayés.

Les professeurs de l'UPN ont aussi exigé la suspension de l'IPR jusqu'à ce que les nouveaux salaires soient calculés (nouveau barème) conformément à la loi relative au statut spécial du personnel de l'ESU.

Publication des barèmes salariaux

L'Association des professeurs de l'Université pédagogique nationale (APUPN), organisatrice de cette marche a aussi demandé la publication des barèmes salariaux de tous les fonctionnaires et agents de l'Etat allant de la Présidence jusqu'au huissier, afin d'asseoir la justice distributive qui réduit la tension salariale existante et qui consacre inutilement les inégalités sociales criantes.

Le paiement du trop perçu sur le dossier crédit-véhicule, en souffrance depuis 2015 que le gouvernement de la RDC leur doit, maintes fois budgétisé et non effectué figure parmi les revendications des professeurs de l'UPN. ACP